

COMPTE-RENDU
Du CONSEIL MUNICIPAL
Du vendredi 15 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois et le quinze septembre à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de CARNAS, se sont réunis en mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire le 1^{er} septembre 2023.

Étaient présents : Joël ROUDIL, Rolland DUBOIS, Bernard LEVY, Virginie STEFFEN, Anthony MEURICE, Frédéric LEDENT, Benoît BOURGEOIS, Pascale DUFOUR,

Était absent : Julie LESUEUR (procuration à Bernard LEVY), Hervé LECLAIR

Date de la convocation : 01.09.2023

Secrétaire de séance : Benoît BOURGEOIS

ORDRE DU JOUR : 3 délibérations, l'ajout de 4 délibérations et d'une décision modificative approuvé à l'unanimité, questions diverses

Le compte-rendu du conseil municipal du 09.06.2023 a été approuvé à l'unanimité.

1- Délibération approbation PUP avec la société BAMA

Monsieur le Maire présente la proposition de la convention PUP (projet urbain partenarial). La société BAMA a déposé un permis de lotir pour 8 parcelles sur la propriété de M. CAUSSE, route de St Bauzille. Cette réalisation va occasionner des travaux pour cela un PUP est établi. Les travaux d'assainissement et d'Enedis pour environ 73 000 euros seront pris en charge par le lotisseur en contrepartie de l'exonération de la taxe d'aménagement pour une durée de 3 ans.

Toutes les remarques sur le dossier faites par la mairie ont été prises en compte :

Travaux assainissement et branchement ENEDIS

Aire de retournement (pompiers, camions poubelle)

Places de parking privatives supplémentaires

Places de parking perméables

Cheminement piétonnier

Sortie sur la route de St Bauzille

Ajout d'éclairages public LED

Jardin de fraîcheur

Il y aura une servitude sur le lot 2 pour accès aux terrains enclavés

Les lots 5, 7 et 8 sont réservés par le propriétaire, il ne devra y avoir qu'une habitation par lot.

Attente de l'avis de l'agence de l'eau pour pouvoir démarrer les travaux après obtention des autorisations d'urbanisme.

Benoît Bourgeois demande pourquoi le chemin d'accès ne fait pas partie du PUP : c'est un chemin communal qui sera à la charge du lotisseur jusqu'à rétrocession des voiries à la commune. (Sur demande de l'association syndicale du lotissement).

Les négociations de la mairie permettront d'améliorer les réseaux d'eau usées sur le trajet du lotissement jusqu'à la STEP, la prise en charge des travaux Enedis, et de cadrer globalement le projet pour une meilleure intégration dans le village.

Bernard Levy indique que l'exonération de 3 ans sur la taxe d'aménagement représente un manque à gagner pour la commune.

Cette convention permet la prise en charge des travaux EU et Enedis par BAMA, d'un montant supérieur à l'estimation des recettes de cette taxe sur le lotissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Vote : Unanimité 9 (8+1) pour

2 Délibération création de d'adjoint technique territorial principal 2^{ème} classe

Monsieur le Maire expose

Création d'un poste d'agent technique principal 2^{ème} classe.

L'agent communal a réussi un examen donc pour permettre son avancement il y a création d'un poste d'agent technique principal 2ème classe et suppression d'un poste d'agent technique.

Nous rappelons que la qualité de son travail est appréciée au quotidien.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

Vote : Unanimité 9 (8+1) pour

3- Délibération approbation de la convention de partenariat pour la mise en place du covoiturage sur la communauté de commune du Piémont Cévenol

Monsieur le Maire expose

Cette convention permet de créer un point de covoiturage sur le parking du cimetière et autorise la CCPC à réaliser les travaux d'installation de panneaux de signalisation.

Benoît Bourgeois indique : que les peintures au sol ne sont pas incluses et qu'il faudrait les faire réaliser par l'agent communal afin de bien définir les espaces de stationnement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

Vote : Unanimité 9 (8+1) pour

4 Délibération sur l'octroi de subvention pour l'association Saint Hubert

Monsieur le Maire expose

L'association " de la Chasse " Saint Hubert dont le siège est à Carnas, a pour objet l'organisation de manifestations culturelles

Dans le cadre de son activité d'organisatrice d'événement, elle a sollicité auprès de la commune, une aide financière de 400 euros pour son fonctionnement.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

-D'approuver l'attribution de 400 euros à l'association de la chasse Saint Hubert.

-D'autoriser Monsieur le maire à signer tout document relatif à cet effet.

Vote : Unanimité 9 (8+1) pour

5- Délibération sur l'octroi de subvention pour l'association TARABAST

M. Le Maire expose

L'association "TARABAST " dont le siège est à Carnas, a pour objet la création et l'organisation de spectacles et de manifestations culturelle

Dans le cadre de son activité d'organisatrice d'événement, elle a sollicité auprès de la commune, une aide financière de 400 euros pour son fonctionnement.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

-D'approuver l'attribution de 400 euros à l'association TARABAST,

-D'autoriser Monsieur le maire à signer tout document relatif à cet effet.

Vote : Unanimité 9 (8+1) pour

6 Délibération sur l'octroi de subvention pour l'association ACCORD

Monsieur le Maire expose

L'association "ACCORD " dont le siège est à Carnas chemin du pas, a pour objet la création et l'organisation de spectacles vivants et de manifestations culturelle

Dans le cadre de son activité d'organisatrice d'événement, elle a sollicité auprès de la commune, une aide financière de 400 euros pour son fonctionnement.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

-D'approuver l'attribution de 400 euros à l'association accord,

-D'autoriser Monsieur le maire à signer tout document relatif à cet effet.

Vote : Unanimité 9 (8+1) pour

7 Délibération sur l'octroi de subvention pour l'association Foyer Rural

Monsieur le Maire expose

L'association "FOYER RURAL " dont le siège est à Carnas, a pour objet la création et l'organisation de spectacles et de manifestations culturelle

Dans le cadre de son activité d'organisatrice d'événement, elle a sollicité auprès de la *commune*, une aide financière de 400 euros pour son fonctionnement.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

-D'approuver l'attribution de 400 euros à l'association FOYER RURAL

-D'autoriser Monsieur le maire à signer tout document relatif à cet effet.

Vote Unanimité 9 (8+1) pour

8 Décision modificative n°1 budget commune

Monsieur le Maire expose

Pour engager des travaux d'investissement de voirie réfection de chemin, le compte 2152 travaux de voirie est crédité pour 97 988 euros financé par la recette produit de cession d'investissement de 97 988 euros au compte 024

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

Vote : Unanimité 9 (8+1) pour

Questions diverses

M. le Maire informe le Conseil municipal

☑ Toutes les peintures au sol route de Saint Bauzille ont été refaites par Enedis suite aux travaux d'enfouissement des réseaux secs

☑ Le Conseil départemental (CD30) prévoit en 2024 la réfection de la route qui traverse Carnas

☑ Il est possible de faire réaliser la route de St Bauzille par le CD30 si la commune s'engage à ne pas réaliser de travaux pendant 3 ans. Cela oblige à repousser la 2^{ème} tranche d'enfouissement (rue de la Tour et 200m vers la sortie du village).

☑ La 1ère tranche d'enfouissement des réseaux sera terminée avant la fin de l'année.

☑ Il faudra lancer en 2024 l'étude pour la révision PLU ainsi que le schéma d'assainissement.

☑ Le CD30 va élaguer les arbres de Monteils au Mas de Mège pour protéger les fils téléphoniques

☑ Le Maire est intervenu pour que les bus collège et lycée s'arrête à Monteils. La demande est en cours d'instruction par la Région à Toulouse.

☑ Il y a eu transfert de la photocopieuse de la mairie dans la classe de Mme FENELON et un nouveau copieur à la mairie.

☑ Les massifs forestiers ne sont plus interdits, les DFCI restent interdits à tout véhicule à moteur.

☑ Un nouvel agent technique a été recruté pour l'entretien des locaux municipaux : Mairie, Ecole, Foyer en remplacement de Mme DELMAS décédée. Elle fait l'unanimité

☑ Virginie Steffen informe que :

☑ Il n'y a plus de service civique à la bibliothèque. Mme FENELON demande que la bibliothèque intervienne à l'école mais cela n'est pas possible par manque de bénévoles. Un système de carton sera mis en place par classe tous les 15 jours.

☑ Un carton de livre prêté à l'école a disparu, l'école va racheter les livres perdus.

☑ Benoît Bourgeois informe que :

Pour le Site internet : Hervé a installé un certificat de sécurité (petit cadenas) qui assure le cryptage des données transmises via le site. Il propose d'étudier la mise en place d'un formulaire pour les personnes qui souhaitent être informées de la publication d'un article, newsletter, ...

☑ Pour l'installation des antennes relais : Concernant le site sur la commune de Gailhan, la déclaration préalable a été posée la semaine dernière. Pour le projet dans d l'Eglise, le dossier d'information mairie et la déclaration préalable sont en cours de réalisation. Des photomontages seront soumis au Conseil Municipal pour validation. L'entreprise chargée des travaux prévoit l'installation de deux émetteurs au lieu des 3 convenus, nous demandons le respect des 3 antennes (mail envoyé). Une antenne devra être mise en applique avec une peinture spéciale pour reproduire au mieux la façade existante.

☑ Un plan de stationnement a été étudié par l'Agence Technique Départementale en novembre 2020 et demande si nous lançons le projet. Cela sera étudié ultérieurement, l'étude a été renvoyée à tous les conseillers.

☑ Avec la création de l'aire de covoiturage, dont l'installation est à la charge de la CCPC, il serait bénéfique de créer un cheminement piéton jusqu'à cette aire.

☑ Pour les formations Gestes Qui Sauve prévues au programme : proposition de réaliser des sessions de 2h sur inscription. Il se renseigne sur un devis.

☑ Un agriculteur a demandé l'installation d'un pistolet de pression à l'aire de remplissage du cimetière. Le conseil municipal rappelle que l'aire de remplissage au niveau du cimetière ne doit pas servir au rinçage des cuve ou des bidons. De ce fait il ne peut y avoir un pistolet en pression.

☑ Bernard Levy informe que :

Des détritux ont été trouvés dans la forêt (frigo, siège de voiture, ...) et demande la possibilité d'emprunter le camion de la mairie pour les enlever.

☑ Il faut proposer une date pour le spectacle de l'association Logrian

☑ Pour le procès CODOMIE : la mairie a demandé le retrait de son dossier de destruction de la piscine car il y a prescription de 4 mois et 10 jours. La piscine reste illégale. La décision du Tribunal sera prise le 22/09/2023

☑ Frédéric LEDENT informe que :

La CCPC a créé plusieurs boucles cyclo tourisme et posé les panneaux à travers la communauté de communes. Les plans seront disponibles sur l'application RandoGard

☑ Pour les locations des particuliers, à partir du 1 er janvier 2024, les plateformes comme AirBnB et Aritel auront l'obligation de vérifier la déclaration en mairie, et auront une obligation d'assujettissement à la TVA.

☑ Pascale DUFOUR propose

Un réaménagement du Bureau du secrétariat : vis-à-vis de la position de la climatisation et ajouter des emplacements pour stocker les dossiers.

☑ Anthony Meurice informe que :

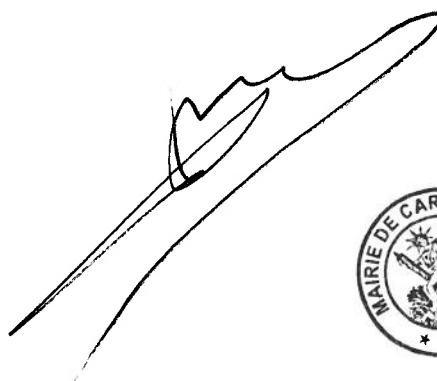
La douchette plonge cantine a été changée par la mairie 129 € TTC. Pour le Meuble réhausse du lave-vaisselle, le devis par ferronnier s'élève à 280 € TTC (meuble en inox) (à prendre en charge par le SIRP)

La directrice du SIRP a demandé dans le hall du foyer de faire une table basculante pour que le prestataire puisse poser les plats et qu'ils soient récupérés par le personnel du SIRP sans contact (norme HACCP) ; proposition de débarrasser le sas prévu à cet effet dans lequel sont entreposés seaux et balais.

☑ Il y aura des travaux dans les DFCL à partir de la semaine 39

☑ Demande de citerne DFCL (60m3) à l'ancien stade

La séance est levée à 20h40



Joël ROUDIL,
Maire